

Montréal, le 21 avril 2021

Intragaz, société en commandite  
À l'attention du Président  
6565 boulevard Jean-XXIII  
Trois-Rivières, Québec  
G9A 5C9

Objet : Emmagasinage souterrain de gaz naturel

---

Monsieur Marois,

Intragaz, société en commandite (« **Intragaz** ») déposera à la Régie de l'énergie (« **Régie** ») une demande (dossier R-4157-2021) afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité de retrait des sites d'emmagasinage St-Flavien et de Pointe-du-Lac.

Énergir comprend que les investissements visent principalement à augmenter :

Pour St-Flavien :

- le volume maximal de retrait quotidien de  $1\,520\,10^3\text{ m}^3$  par jour à  $2\,400\,10^3\text{ m}^3$  par jour en vertu d'un service de pointe ferme (mais dont seulement  $1\,750\,10^3\text{ m}^3$ /jour serait disponible sans un investissement d'Énergir pour installer une deuxième conduite en parallèle à la conduite existante entre Saint-Nicolas et le site de Saint-Flavien) ;

Pour Pointe-du-Lac :

- le volume maximal de retrait quotidien de  $1\,600\,10^3\text{ m}^3$  par jour à  $2\,000\,10^3\text{ m}^3$  par jour.

Ces nouvelles capacités permettraient entre autres à Énergir de réaliser des économies par rapport aux outils de transport qui devraient être sous contrats autrement.

Dans ce contexte, Énergir a inclus dans son plan d'approvisionnement gazier soumis pour approbation par la Régie (dossier R-4151-2021), les augmentations de volumes décrites ci-dessus.

Intragaz et Énergir visent une mise en service des nouvelles capacités pour novembre 2023 afin qu'Énergir puisse bénéficier des capacités additionnelles dès l'hiver 2023-2024.

En considération de ce qui précède, Énergir et Intragaz s'engagent à :

- conclure un nouveau contrat de service d'emmagasinage souterrain de gaz naturel à chacun des sites de St-Flavien et Pointe-du-Lac, selon des termes et conditions

raisonnables à négocier de bonne foi, pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 incluant les augmentations de capacité de retrait quotidien décrits ci-dessus. Le tarif applicable sera celui qui sera approuvé par la Régie en date du 1<sup>er</sup> mai 2023.

le tout sous réserve de toute décision à l'effet contraire de la Régie.

Énergir, s.e.c., par son associée commanditée Énergir inc.

DocuSigned by:  
*Renault-François Lortie*  
6C11D0D03FEC47F...  
Renault Lortie  
Vice-président, Clients et  
Approvisionnements gaziers

DocuSigned by:  
*Nathalie Longval*  
F2D7F8DCA0D3484...  
Nathalie Longval  
Vice-présidente adjointe, Affaires  
juridiques

DS  
AH

54000261

Intragaz, société en commandite par son associée commanditée Intragaz inc.

DocuSigned by:  
*Rock Marois*  
0569F3717EDD42E...  
Rock Marois  
Président